

Le Bleymard

INF'OLT

Bulletin municipal
N° 7
Mars - Avril 2007

Editorial

Après 4 années passées loin du Bleymard, de ma famille ainsi que de vous tous, me voilà de retour au sein de la commune. Mon projet principal qui était de retrouver une identité et un travail s'étant concrétisé ma nouvelle vie s'oriente vers de nouveaux horizons. Il y a un an vous élisiez un nouveau conseil municipal dont je fais partie. Notre devoir d'élu est d'honorer toute la confiance que vous mettez en nous. De ce fait, toute notre équipe est à pied d'œuvre pour mener à bien tous les projets en cours. Le but de tous ces projets va dans la même direction, faire venir de nouvelles familles pour créer une dynamique et préserver nos acquis (école primaire, collège, poste, commerces...). Le regroupement dans nos zones rurales est nécessaire voire indispensable pour mener à bien projets et développement économique. Dans la même optique que la création d'un atelier relais dans l'ancienne école de Solstice, un projet me tient à cœur. L'objectif serait de rassembler en un même lieu des médicaux et des para-médicaux (infirmier, kinésithérapeute, dentiste,.....). Créer en quelque sorte une maison médicale avec balnéothérapie, salle de musculation et une accessibilité aux personnes handicapées. Menée à terme, cette structure apporterait un plus pour toute la commune et le canton, en qualité de soins d'une part, en suivi médical, en rééducation post-opératoire, en accueil d'autre part, ainsi qu'un attrait supplémentaire pour les futurs habitants du Bleymard. Toute notre équipe croit fort au développement de la commune, car celle-ci offre qualité de vie et sécurité. Ce site unique sur un plan géographique est rendu attractif de par sa diversité naturelle et les différents loisirs qu'il nous offre (vtt, ski, randonnée, pêche, chasse...). Croyons à l'avenir de notre commune et avançons ensemble, toutes vos idées et projets sont toujours les bienvenus.

Merci à vous toutes et à vous tous. Jean Marc ROUDIL

ELECTIONS

Tous aux urnes, les élections présidentielles se dérouleront le dimanche 22 avril et le dimanche 6 mai de 08h00 à 18h00. Si vous êtes absent les jours d'élection, vous pouvez donner, sous certaines conditions, procuration à un autre électeur de la commune pour vous représenter. Pour de plus amples informations, contactez la Gendarmerie de Bagnols-les-Bains ou le Tribunal d'Instance de Mende.

Un nouvel avenir ?

Au moment de débiter cet article, nos plumes hésitent à aborder un sujet aussi délicat que celui de l'Association Solstice. Sa dissolution a provoqué une telle déflagration qu'elle laisse aujourd'hui des blessures profondes au sein de la Commune et au-delà. Les biens de l'association Solstice font l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire depuis le 1er septembre 2005. Si les plaies liées à la dissolution de l'association et aux événements qui l'ont précédée ou suivie sont encore béantes, il convient néanmoins de réfléchir à l'avenir des bâtiments laissés vacants. Notre propos ne visera donc pas ici à désigner les responsables de cette catastrophe économique, mais à présenter les pistes que nous proposons pour que les locaux trouvent une nouvelle destination. Quatre sites sont concernés directement. Deux maisons d'habitation, l'une (dite la Vicairie) sur la Commune du Bleymard, l'autre sur la commune du Mas d'Orcières à Vareilles. Les bureaux de l'Association

dans le bâtiment nommé la Cure et le site de l'école spécialisée, sis au Bleymard. Nous n'avons pas connaissance des dispositions de la municipalité du Mas d'Orcières envers ces bâtiments, et limitons pour l'heure notre réflexion à ceux de la Commune du Bleymard.

Les orientations que nous avons entérinées sont issues des différentes visites réalisées, de consultations et de l'étude des coûts d'acquisition évalués par le Service des Domaines. Il est apparu assez rapidement que la Cure présentait un intérêt limité pour la commune dans le cadre de nos projets. D'une part, évalués à 182 000 €, ces locaux très fonctionnels pour l'accueil de bureaux grèveraient sensiblement les comptes de la commune pour une période indéterminée et dans l'attente de leur trouver une destination incertaine. D'autre part, l'état parfait du bâtiment et sa situation avantageuse nous poussent à penser qu'il trouvera un acquéreur sérieux. Nous préférons donc, à coût égal, consacrer nos efforts sur des réhabilitations ou des aménagements plus porteurs de

développement. En outre, il convient de poser en préambule que toutes les dépenses envisagées sont associées à de nouveaux revenus locatifs qui, ajoutés aux subsides extérieurs, les compenseront en grande partie, assurant ainsi un retour sur investissement financier, puis économique.

L'école spécialisée fait, quant à elle, l'objet d'un projet visant à l'implantation d'artisans du bâtiment et de leur famille dont la Commune, le Canton et le Département manquent cruellement. Ce projet ambitieux et innovant a été officiellement initié le 30 mai 2006 en partenariat avec le Trésorier Payeur Général de la Lozère, qui nous a soutenu et conseillé. Depuis, de multiples contacts ont été pris, aussi bien au niveau local (CCI, Chambre des métiers, CAPEB syndicat des métiers du bâtiment, Maison de la Région, chargé de mission RELANCE pour l'installation des commerces et artisans dans la zone Parc National des Cévennes élargie), qu'au niveau national avec une annonce relayée par la chaîne thématique DEMAIN vue sur

le câble, le satellite et sur internet. Nous avons été payés en retour des efforts que nous avons déployés. En effet, des artisans se sont présentés et montrés très intéressés par ce projet, ses perspectives, et naturellement conquis par notre village, son accueil, et son cadre naturel. À ce jour, nous avons la quasi-certitude de voir s'installer avec leur famille, un électricien de la région parisienne, un menuisier-ébéniste du Vaucluse et un maçon de la région Centre avec son ouvrier. Nous déplorons cependant la lenteur de la procédure de liquidation qui menace le projet en laissant en attente ces artisans, impatients pour certains depuis plusieurs mois, leurs courriers et leurs appels téléphoniques en attestent. Nous sommes suspendus à la décision du liquidateur judiciaire avec lequel nous sommes en relation régulière. Le projet a pris une forme plus concrète avec l'étude transmise par l'architecte. Il prévoit trois ateliers, et deux logements T4. Le coût de cette opération serait de 124 000 € pour l'acquisition des locaux et de 170 000 € pour leur aménagement. Évidemment ces coûts ne sont pas définitifs, ni pour le prix d'achat qui n'est pas encore officiel, ni pour le montant des travaux dont l'estimation nécessite une étude plus détaillée. En outre, ils ne tiennent pas compte des éventuelles aides dont nous pourrions bénéficier dans le cadre d'une installation d'activités nouvelles. Nous croyons beaucoup à ce projet qui a le double avantage de relancer l'activité économique du village et d'accueillir de nouvelles familles.

Dans la même logique, et toujours dans le cadre de la liquidation judiciaire de Solstice, le Conseil Municipal s'est également exprimé en faveur de l'achat de l'ancienne Vicairie (maison individuelle proche de la mairie). Cette bâtisse est évaluée par les Domaines à 132 000 €. L'objectif de cette acquisition est le développement du logement locatif. L'étude primaire, élaborée par l'architecte, propose l'aménagement de deux logements, l'un de type 3, l'autre de type 6. Le coût des travaux d'aménagement est estimé à 50 000 €. Bien entendu, il conviendra d'approfondir la réflexion sur le projet pour affiner ces chiffres et pour y intégrer les aides allouées par les

différentes institutions.

Il est important d'avoir à notre disposition des logements locatifs communaux. Nous estimons en effet que la demande en ce domaine est forte et que la commune ne dispose pas d'un parc suffisant pour la satisfaire. L'augmentation des loyers, notamment en milieu urbain ou péri-urbain, pousse de nombreuses familles à rechercher des lieux plus éloignés mais plus abordables, offrant une bonne qualité de vie. Le développement du logement privé permet la stabilisation d'une population, le logement locatif permet son renouvellement. Le lotissement communal répond au premier postulat, les projets sur les bâtiments Solstice au second...

G.A, P.M, S.A

Saisonniers

Comme nous l'avions annoncé dans le précédent bulletin, il y aura pour la saison estivale 2007 deux postes de saisonniers sur la période courant de mi-juin à la fin août. Le premier correspond à un emploi à temps partiel pour l'accueil et la gestion du camping évalué à 16 heures par semaine (2 heures par jours de 18h00 à 20h00, 7 jours sur 7, et 2 heures hebdomadaires compensant l'astreinte liée à la prise de réservation). Le profil du poste comprend : l'accueil des arrivants, l'encaissement des sommes dues, la prise de réservation par téléphone, la tenue des plannings, et l'exécution de quelques tâches administratives et de gestion courante du camping. Le second emploi à temps partiel concerne un poste adjoint au Service Technique évalué à 19 heures par semaine, à raison de 4 heures par jour réparties selon les besoins dans les créneaux horaires de 08h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi, les tâches seront à définir par le responsable du Service Technique. Ces deux emplois sont indépendants, mais pourront éventuellement être occupés par une même personne répondant à un double profil. Si vous êtes candidat pour occuper un emploi saisonnier à la Commune du Bleynard, envoyez votre demande par courrier à Monsieur le Maire, Mairie, Place de l'Eglise, 48190 Le Bleynard.

Recensement 2007

En ce début d'année 2007 notre commune a fait l'objet d'un recensement de population. Notons que malgré la fermeture de Solstice entraînant le départ de plusieurs familles, les chiffres provisoires relevés, démontrent une baisse modérée de la population. En attendant les chiffres officiels de l'INSEE, nous pouvons déjà indiquer que la population du Bleynard serait de l'ordre de 426 personnes contre 446 en 1999. Espérons que pour les années à venir ce chiffre restera sensiblement égal voir pourquoi pas en augmentation !... En effet, il est important de rappeler que les dotations attribuées par l'état aux communes se font au prorata de leur population. Nous tenons à remercier tous les habitants de la commune qui ont contribué au bon déroulement de ce recensement. Rendez-vous dans 5 ans...

Festi'Val d'Olt

Comme l'année précédente, le festival se déroulera durant le long week-end de l'Ascension du 17 au 19 mai. Se proposant d'animer le village durant la journée et de rassembler pour les concerts-spectacles en soirée, le Festi'Val d'Olt s'adresse à un public nombreux et varié. Rendez-vous donc en mai pour savourer la programmation concoctée par les Rudeboy Crew pour cette quatrième édition, et oui, déjà... (www.rudeboycrew.free.fr)

Sécurité

À la suite des plaintes de riverains signalant une vitesse excessive des véhicules à l'entrée du village, route du Mont Lozère, la Commune mettra à l'essai un système capable de provoquer le ralentissement des véhicules : le coussin berlinois. Il s'agit de plaques de caoutchouc rouge fixées à la chaussée et rehaussant légèrement la route. Le matériel sera prêté par la DDE pour la saison 2007 et mis à l'essai. S'il s'avère concluant quant à la modification des comportements des automobilistes, il sera alors envisagé d'en faire l'acquisition. Il est à noter que ce système amovible, démonté en hiver, autorisera le passage des engins de déneigement.

Si vous souhaitez vous exprimer, vous pouvez faire parvenir vos contributions à la Mairie du Bleynard. Elles paraîtront dans les prochains numéros.

Diffusé en accord avec le Maire et le Conseil Municipal. Comité de rédaction: Guylaine Antraygue, Stéphane Amouroux, Patrice Moncada.